



PROJET D'AMENDEMENT ISO 1302:2002/DAmD 2

ISO/TC 213

Secrétariat: DS

Début de vote:
2010-07-22

Vote clos le:
2010-12-22

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Spécification géométrique des produits (GPS) — Indication des états de surface dans la documentation technique de produits

AMENDEMENT 2: Indication des exigences pour le taux de longueur portante

Geometrical Product Specifications (GPS) — Indication of surface texture in technical product documentation
AMENDMENT 2: Indication of material ratio requirements

ICS 01.100.20; 17.040.20

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 1302:2002/DAmD 2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne.

Le projet est par conséquent soumis en parallèle aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN pour enquête de cinq mois.

En cas d'acceptation de ce projet, un projet final, établi sur la base des observations reçues, sera soumis en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1302:2002/DAmD 2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 2 à l'ISO 1302:2002 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 213, *Spécifications et vérifications dimensionnelles et géométriques des produits*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 1302:2002/DAMd 2
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1302:2002/DAmD 2

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

Spécification géométrique des produits (GPS) — Indication des états de surface dans la documentation technique de produits

AMENDEMENT 2: Indication des exigences pour le taux de longueur portante

Page 46, Bibliographie

Ajouter les annexes suivantes avant la Bibliographie :

Annexe K (informative)

Indication des exigences pour le taux de longueur portante

iTeh STANDARD PREVIEW

K.1 Données incluses dans les exigences pour le taux de longueur portante

Une exigence d'état de surface est constituée de plusieurs éléments de contrôle différents qui peuvent faire partie de l'indication sur le dessin ou de l'indication textuelle donnée dans d'autres documents. Ces éléments apparaissent en K.2 pour le taux de longueur portante des profils R et W et en K.4 pour le taux de longueur portante du profil P .

L'expérience prouve que tous ces éléments sont nécessaires pour établir une relation sans ambiguïté entre l'exigence d'état de surface et la fonction de la surface. La plupart de ces éléments sont également nécessaires pour configurer l'instrument de mesure. Les autres sont nécessaires pour évaluer sans ambiguïté le résultat de la mesure et la comparaison avec la ou les limites de spécification.

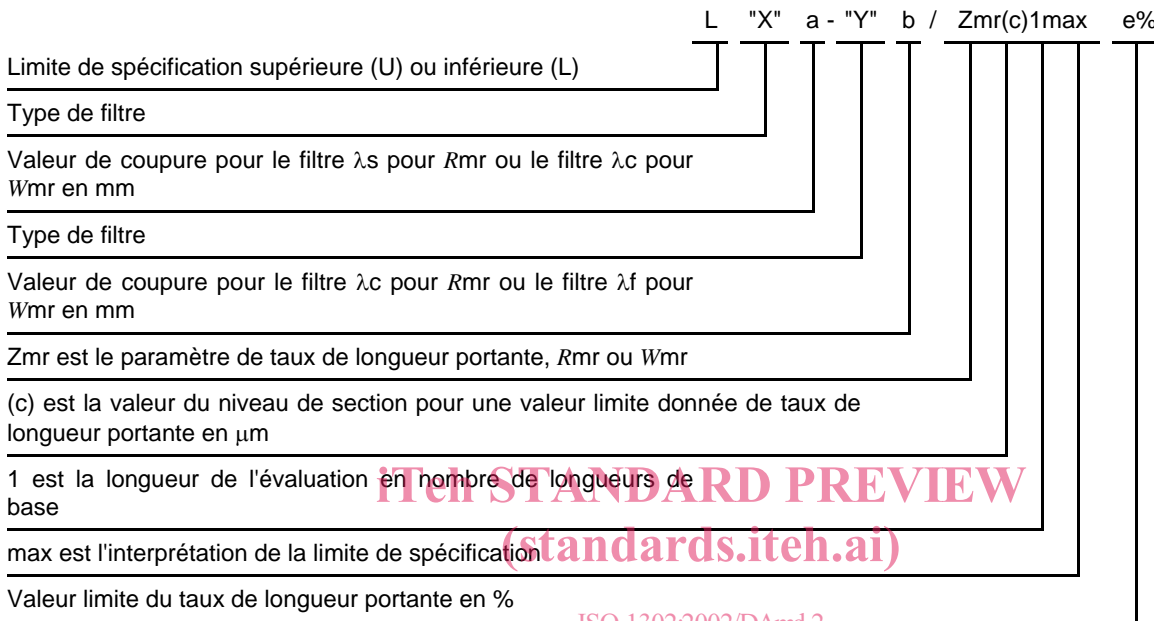
Pour simplifier l'indication des exigences d'état de surface et éviter toute ambiguïté dans la relation entre l'indication sur le dessin et la fonction de la surface, un certain nombre de conditions par défaut ont été définies. Ces conditions s'appliquent en cas d'absence d'indication sur le dessin. Elles permettent une simplification des indications d'état de surface. Cependant, le principe concernant les définitions par défaut n'est pas finalisé pour tous les paramètres. Les normes ISO 3274:1996, ISO 4287:2002 et ISO 4288:1996 comportent d'éventuelles informations sur les définitions par défaut.

Lorsqu'il n'existe pas de définitions par défaut, toutes les informations, par exemple, sur l'interprétation des limites de spécification, de la bande de transmission et de la longueur d'évaluation, doivent être données dans l'indication de l'exigence d'état de surface sur le dessin pour que cette exigence soit sans ambiguïté et qu'elle ait un sens.

K.2 Indication des paramètres de taux de longueur portante pour les profils *R* et *W*

K.2.1 Indication de l'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *R* et *W*

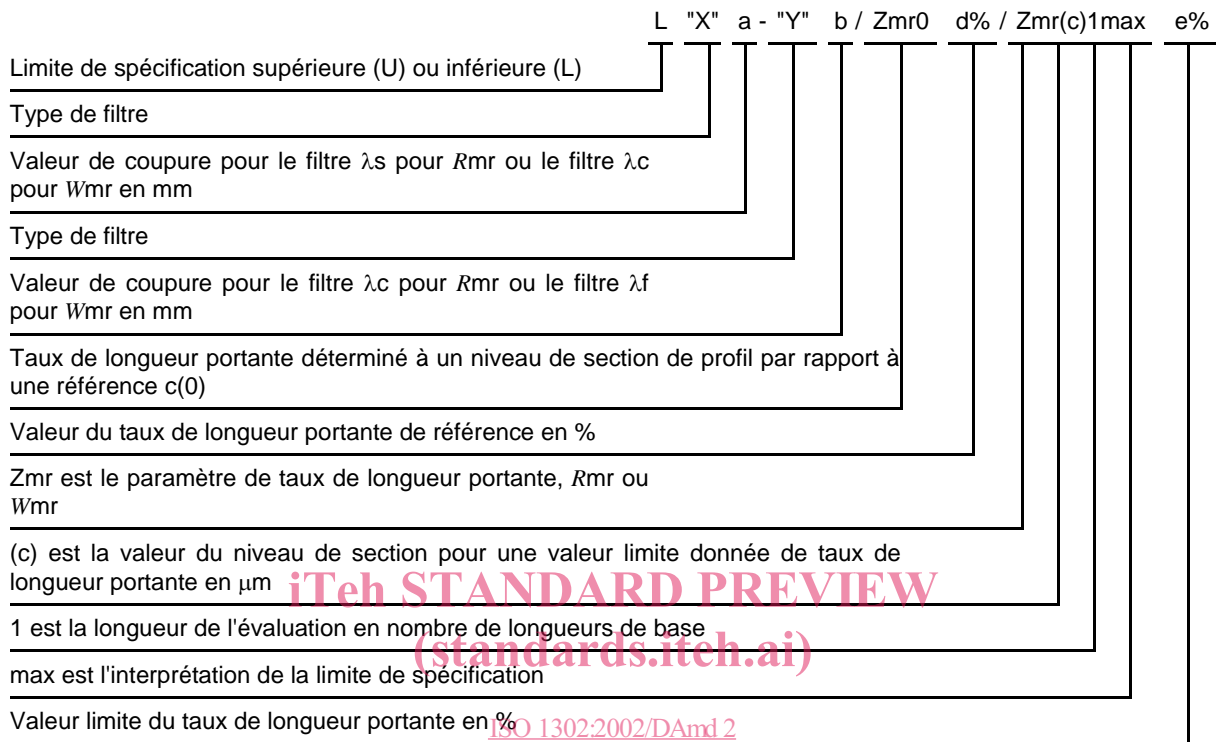
L'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *R* et *W* est indiquée de la manière suivante.



<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

K.2.2 Indication de l'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *R* et *W*

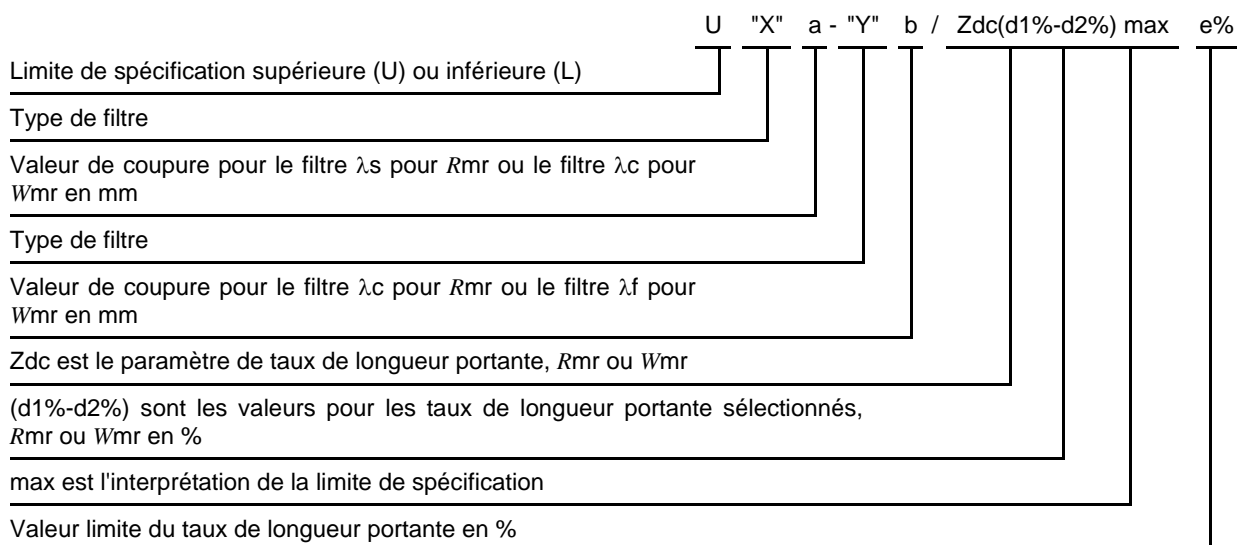
L'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *R* et *W* est indiquée de la manière suivante.



iTech STANDARD PREVIEW
(standards.itech.ai)
ISO 1302:2002/DAMd 2
<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-eeb97fc00b2e/iso-1302-2002-damd-2>

K.2.3 Indication de l'exigence de taux de longueur portante avec indication d'un niveau de référence pour les profils *R* et *W*

L'exigence de taux de longueur portante avec indication d'un niveau de référence pour les profils *R* et *W* est indiquée de la manière suivante.



K.3 Règles d'indication pour les profils R et W

L'indication de la limite de spécification supérieure ou inférieure doit toujours être utilisée puisque, contrairement à d'autres paramètres d'état de surface, R_{mr} et W_{mr} sont normalement spécifiés avec leur limite inférieure. À des fins de conformité, cela s'applique également à la spécification de R_{dc} et de W_{dc} , qui sont normalement spécifiés avec leur limite supérieure.

Le type de filtre par défaut est le filtre gaussien normalisé et son indication n'est pas nécessaire. Le filtre précédemment normalisé était le filtre 2RC. D'autres types de filtre sont en cours de normalisation dans la suite de normes ISO 16610. Au besoin, les types de filtre peuvent être indiqués par « gaussien » ou « 2RC ».

La bande de transmission est indiquée en tant que valeurs des coupures d'un filtre passe-bas et d'un filtre passe-haut. Pour les paramètres R , il existe un choix par défaut de coupure de filtre passe-haut et également, à travers celui-ci, un choix par défaut de coupure de filtre passe-bas, qui n'ont donc pas besoin d'être indiqués. Pour les paramètres W , il n'existe pas de filtres par défaut et c'est pourquoi ils doivent toujours être indiqués. Si les paramètres R sont aussi spécifiés, par défaut, le filtre λ_s du paramètre R s'applique également au profil W et il n'est donc pas nécessaire de l'indiquer.

La longueur d'évaluation est indiquée en fonction du nombre de longueurs de base, avec une longueur de base égale à la valeur numérique de la coupure du filtre passe-haut. Pour le profil R , le nombre par défaut est 5 et il n'est pas nécessaire de l'indiquer. Pour le profil W , la longueur d'évaluation doit toujours être indiquée.

Pour l'interprétation de la limite de spécification, la règle des 16 % ou la règle de la valeur maximale s'applique. La règle des 16 % est celle utilisée par défaut et n'a donc pas besoin d'être indiquée. Si c'est la règle de la valeur maximale qui doit être appliquée, cela doit être spécifié comme indiqué en K.4.

La valeur limite de la tolérance du taux de longueur portante est exprimée en %. Cela signifie que la part de matière au niveau donné doit au moins correspondre à la valeur indiquée en pourcentage de la longueur d'évaluation.

[ISO 1302:2002/DAmD 2](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-c6b740029136-1302-2002-dam2)

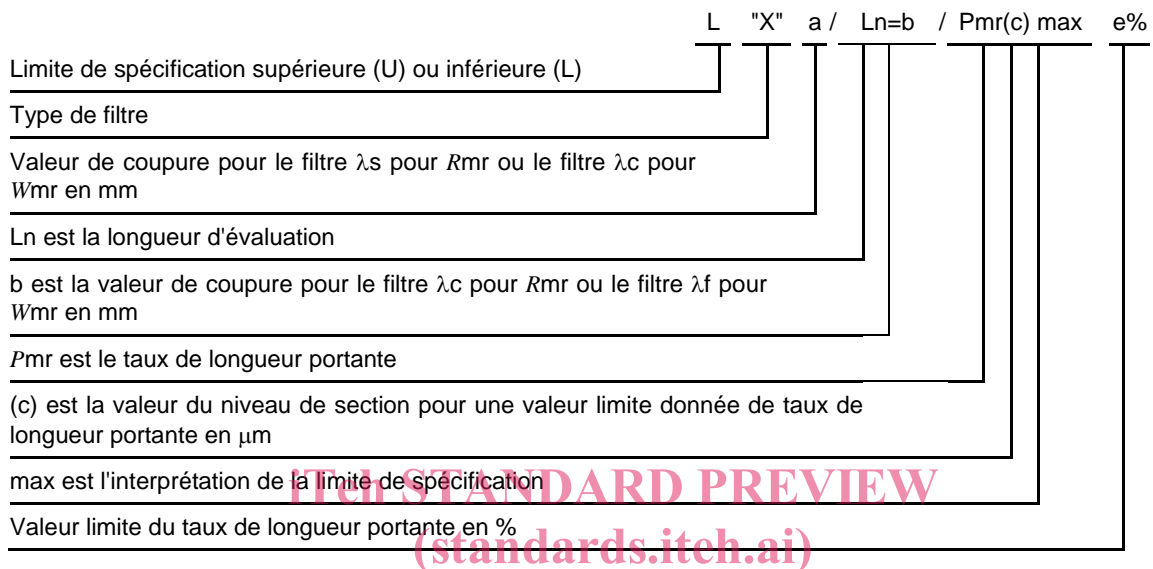
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6bcb9240-a671-4578-8386-c6b740029136-1302-2002-dam2>

Sauf spécification contraire, le niveau de référence doit être défini en tant qu'une valeur en pourcentage de taux de longueur portante à laquelle le niveau de référence R_{mR0} ou W_{mR0} est fixé. En cas d'absence de spécification d'un niveau de référence, le niveau de section c est déterminé à partir d'un taux de longueur portante de 0 %, exprimé différemment, à partir du pic supérieur de la longueur d'évaluation. Si la ligne moyenne est censée être la référence, cela peut être indiqué en utilisant un niveau de référence c de 50 %.

K.4 Indication des paramètres de taux de longueur portante pour les profils *P*

K.4.1 Indication de l'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *P*

L'exigence de taux de longueur portante sans niveau de référence pour les profils *P* est indiquée de la manière suivante.



K.4.2 Indication de l'exigence de taux de longueur portante avec niveau de référence pour les profils *P*

L'exigence de taux de longueur portante avec niveau de référence pour les profils *P* est indiquée de la manière suivante.

